

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017

L'an **deux mille dix-sept**, le **vendredi vingt-neuf septembre** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Salim **KOÇ**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Loubna **EDNO BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :
Pierrette **DUPART** (procuration Josette **BELLOQ**),
Suna **ERDOGAN** (procuration Jean-Pierre **BACHERE**),
Jean-Louis **COUTURIER** (procuration Marc **GALET**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Philippe **QUERTINMONT**).

Absente excusée :
Myriam **LECHARLIER**.

Absent :
Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

N° 2017/29.09/01

ILES DE GUADELOUPE : SOLIDARITE - PRINCIPE

Monsieur Philippe QUERTINMONT est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Jean TOUZEAU, Maire, explique aux membres de l'assemblée délibérante que suite au passage des ouragans IRMA et MARIA qui ont frappé si douloureusement la population et entraîné des dégâts considérables, la Ville de Lormont tient à témoigner sa solidarité aux habitants des îles de Guadeloupe.

L'urgence médicale, alimentaire, sanitaire, la remise en état des réseaux (eau, électricité, téléphonie) ainsi que les rapatriements sanitaires sont pris en compte.

En revanche, pour la population en état de choc, démunie, sans aucune structure d'accueil, une aide pour la mise en place d'actions d'accompagnement à moyen terme est indispensable et prégnante.

Dans le cadre du Pacte d'Amitié qui lie Lormont avec la Ville de Pointe à Pitre, il est proposé de mettre en œuvre une action de solidarité visant à soutenir et secourir les victimes d'IRMA et de MARIA, deux ouragans parmi les plus dévastateurs jamais enregistrés dans la zone Caraïbes.

Celle-ci s'appuiera sur le concert de Thibaud CAUVIN (guitariste classique internationalement connu, enfant de Lormont) du 13 octobre 2017, au Pôle Culturel et sportif du Bois fleuri.

En accord avec l'artiste et Mad Minute Music (son producteur), la totalité des recettes de ce spectacle ainsi que les dons déposés dans les urnes situées dans divers sites municipaux seront versés sur le compte du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Pointe à Pitre.

Ils seront affectés à la prise en charge de familles identifiées par la Ville de Pointe à Pitre.

La Commission Ville Culturelle et animée du 18 septembre 2017 a émis un avis favorable à la mise en place de cette action de soutien aux habitants des îles de Guadeloupe.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la Ville souhaite participer au mouvement de solidarité national en faveur des Antilles ;

DECIDE

Article unique

d'autoriser Monsieur le Maire à verser la totalité des recettes générées par le Concert de Thibault CAUVIN du 13 octobre 2017, au Pôle culturel et sportif du Bois Fleuri, au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Pointe à Pitre afin de contribuer à l'aide d'urgence aux sinistrés.

VOTE :

POUR :

- 25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
- 2 – Groupe Choisir Lormont,
- 1 – Groupe Lormont Avenir,
- 1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ⇒ informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 2 octobre 2017
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,